

## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 21 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Christine CHARLOT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Virginie MACÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, conseillère municipale déléguée.

Mme Margaret CHEVALIER, M. Sylvain CHARLOT, M. Emmanuel HERBET, Mme Nicole JUBERT, Mme Odile CADINOT, M. Pierre MÉLIAND, M. Nicolas DUFORT, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Frédéric TAVERNIER, conseiller municipal délégué (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE), Mme Isabelle LE GUELLEC, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERMÉ), Mme Marion LELOUP, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Sylvain CHARLOT), M. Benoist VAILLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), Mme Virginie PÉRIERS, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Didier DUVAL), Mme Bigué THÉBAULT, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Odile CADINOT), Mme Nathalie BESNARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Pierre MÉLIAND).

Absents non excusés : Mme Marie-Christine CASTEL, M. Daniel LE COUSIN, M. Didier PONTY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Margaret CHEVALIER, conseillère municipale.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° D'ORDRE	DATE	OBJET	Fournisseur	Montant TTC
23	06/07/2017	nettoyer le long des bords de seine, la rue pavée et le parc des eaux mêlées les week end de début juillet à fin septembre 2017	NETTO DECOR	654.70€ TTC par mois

#### Commentaires :

*M. le Maire précise que ce qui motive cette décision c'est le fait que la propreté sur les quais est faite pour la dernière fois le vendredi soir et qu'entre le vendredi soir et le samedi soir il y a un certain nombre de déchets sur les quais. Avec des animations sur la période estivale, les quais sont devenus un lieu plus attractif. C'est pourquoi il paraît indispensable qu'ils soient propres le week-end pendant toute cette période.*

#### **ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – CANDIDATURE DE LA VILLE A L'ACCUEIL D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE – ADOPTION DU PRINCIPE – AUTORISATION DE SIGNATURE :**

*Rapporteur : M. Le Maire*

La gendarmerie nationale a la volonté de rassembler tous les militaires de la communauté de brigades de Duclair sur un seul site. Le projet comprendra deux bâtiments distincts : une caserne / locaux administratifs et un immeuble à usage d'habitation pour les gendarmes.

Dans la nouvelle organisation territoriale mise en place par la gendarmerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de brigades regroupe les effectifs des brigades de Duclair, Le Trait et Déville-lès-Rouen, soit 35 militaires (*actuellement répartis sur les trois villes précitées*).

Dans ce contexte, des informations ont été prises auprès du bureau de l'immobilier et du logement de la gendarmerie nationale, afin d'avoir une vision sur les modalités selon lesquelles le projet de nouvelle caserne sur un site unique serait envisagé. Il en résulte que le montage administratif et financier s'inscrira dans les dispositions du Décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 habilitant les offices publics de l'habitat à réaliser des opérations immobilières destinées aux unités de gendarmerie. Dans ce cadre, la Ville aura à trouver un organisme HLM acceptant de l'accompagner pour être porteur de l'opération de construction, à garantir le prêt souscrit par cet organisme HLM pour ladite opération et à proposer un terrain. Concrètement, la gendarmerie nationale est ensuite locataire de l'organisme HLM.

Par ailleurs, la Ville est actuellement en cours d'acquisition des terrains de l'ex collège. Sur ces terrains, le lot « B » cadastré AP n° 240 pour une surface de 7468 m<sup>2</sup>, moyennant d'être complété en surface par l'achat partiel d'une parcelle voisine (à hauteur de 350 m<sup>2</sup>), tel qu'en a délibéré le conseil municipal le 19 juin dernier, convient pour la réalisation de ce projet qui nécessite une surface de 7800 m<sup>2</sup> au total.

Dans un premier temps, il convient d'officialiser l'intention de la Ville de se porter candidate à l'accueil de ce projet de nouvelle caserne de gendarmerie sur son territoire. Cette démarche est également l'occasion d'acter la proposition de localisation de l'emprise foncière utilisable pour ce projet.

Considérant la sollicitation lancée par la gendarmerie nationale auprès des communes souhaitant se porter candidates à l'accueil d'une nouvelle caserne de gendarmerie,

Considérant l'intérêt que ce projet présente en termes de maintien d'un bon niveau de sécurité dans la Ville,

Considérant la centralité géographique que la Ville représente dans le cadre du ressort territorial de la future brigade territoriale autonome (BTA),

Considérant que la Ville disposera d'une emprise foncière permettant l'accueil de ce projet,

Considérant la prise de contacts avec des organismes HLM,

Vu la lettre en date du 20/01/2017 de M. le Commandant de la Région de Gendarmerie de Normandie,

Vu l'avis des commissions municipales « voirie, urbanisme, cadre de vie et accessibilité » et « bâtiments, sécurité et environnement » lors de la réunion conjointe en date du 9 juin 2017,

Vu la lettre du 11 juillet 2017 d'Habitat 76 accompagnant la Ville dans ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de poser la candidature de la Ville à l'accueil de ce projet,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint dans l'ordre du tableau à signer tous documents nécessaires à la formalisation de cette candidature,
- Décide, dans cette candidature, de proposer de localiser ce projet sur l'emprise foncière constituée par une partie des terrains de l'ex collège (lot « B ») et par la partie de la parcelle voisine dont l'achat a été précédemment délibéré le 19 juin dernier,
- Dit que la Ville pourra apporter sa garantie d'emprunt sur le projet si besoin,
- Dit que le montage administratif et financier final fera l'objet de délibérations ultérieures, en fonction de l'état d'avancement du dossier et des conditions à négocier auprès d'un organisme HLM.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

#### Commentaires :

*M. le Maire souligne que le Décret est assez récent, il a moins d'un an. Il précise que l'achat des terrains aboutit et nous en sommes ravis. L'acte sera signé lundi prochain.*

*Le plan des terrains est projeté sur écran dans la salle du conseil. M. le Maire détaille les parcelles, notamment celle de 7468 m<sup>2</sup> et il précise que nous serons bel et bien propriétaires dès lundi prochain. De la même manière, M. PETIT signera bientôt pour l'achat à M. BEAUDELIN d'environ 350 m<sup>2</sup> qui se trouvent dans le prolongement du terrain. En effet, 7800 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour le projet. Partant de là, nous remplissons cette condition qui est importante pour pouvoir postuler concernant cette gendarmerie.*

*M. le Maire précise qu'Habitat 76 est le bailleur qui s'engage à accompagner la Ville. Habitat 76 a indiqué que le Département se porterait garant. Si pour des raisons juridiques le Département ne pouvait se porter garant, dans ce cas la Ville accepterait de se porter garant. M. le Maire donne lecture du courrier d'Habitat 76, reçu en Mairie le 19 juillet dernier. Il précise que cette lettre sera annexée à la délibération.*

*M. le Maire indique qu'il s'agit d'un beau projet et qu'il faut retenir ce soir que nous remplissons trois conditions : 1 – avoir un office HLM. 2 – avoir des terrains disponibles. 3 – que la Ville marque son intérêt pour ce projet, ce qui est le sens de la délibération proposée ce soir. Ensuite, la Gendarmerie aura un choix à faire entre les villes qui remplissent les conditions : pour le moment il y a Le Trait et Duclair. M. le Maire précise : « Reste à nous battre et nous nous battons ».*

*M. Nicolas DUFORT : « Concernant le projet, il nous semblait important pour notre groupe de réaffirmer, contrairement à ce que l'on entend ici ou là dans Duclair, que notre groupe soutient très très clairement le projet de candidature de la Ville à l'accueil d'une nouvelle caserne, sans aucune ambiguïté ». Il précise que cela a été dit, cela a été fait dans les commissions, l'achat de terrain a été voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal. M. Nicolas DUFORT propose d'ajouter, dans les « considérant », que l'on peut considérer l'intérêt que représente l'implantation de 35 militaires et de leurs familles pour l'activité sociale, la vie associative et l'activité économique de la Ville.*

*M. le Maire répond que l'on peut le préciser dans les commentaires sur le procès-verbal de la séance, sachant que la délibération en elle-même est destinée à la Gendarmerie. En tant que tel, ce n'est pas un avantage ou un élément qui nous différencie du Trait. M. le Maire indique qu'il rejoint M. Nicolas DUFORT car ce sont évidemment 35 militaires, avec les compétences qui sont les leurs et ce que cela signifie en termes de présence. Derrière, il y a effectivement 35 familles avec des enfants. Elles consommeront et feront vivre nos associations, etc.*

*M. Nicolas DUFORT : « C'est vrai que c'est quelque chose qui serait la même chose pour la Ville du Trait ou de Déville. Mais, au même titre que la question du bon niveau de sécurité dans la Ville, donc à ce titre-là, je trouve que cela pourrait trouver son sens dans les « considérant ». Mais bon, on ne se battra pas là-dessus ».*

*M. le Maire répond que cela sera précisé dans le procès-verbal et que c'est un sujet que l'on mettra en avant.*

*Après le vote de la délibération, M. le Maire remercie l'ensemble des élus pour ce vote unanime sur un sujet qui est important pour la Ville.*

*M. le Maire indique que nous avons déjà un certain nombre de soutiens et qu'il va continuer à en rechercher à tous niveaux et de toute nature pour que ce projet voit le jour à Duclair. Il souligne qu'il y a une vraie cohérence à ce que cela soit à Duclair, si on regarde le territoire de cette brigade territoriale autonome où Duclair incarne de façon évidente la centralité. M. le Maire précise « ce n'est pas contre Le Trait que l'on fait cela, je le dis, mais c'est pour l'intérêt des habitants du territoire qui correspond à cette brigade autonome ». Il souligne qu'il y a deux territoires, un qui comprend Duclair, Le Trait, Déville-lès-Rouen jusqu'à Sahurs, Pissy-Poville et toute la rive gauche et de l'autre côté un second territoire allant de Caudebec-en-Caux à Port-Jérôme-sur-Seine. Le choix de Caudebec-en-Caux a été fait, il est certain qu'une caserne y sera construite pour la zone qui est voisine de la nôtre. M. le Maire estime qu'il serait absurde de prendre deux villes voisines pour accueillir les deux projets. Ce ne serait pas un choix cohérent ni au regard des textes qui indiquent que l'on doit être à 20 minutes du lieu (il faut imaginer demander aux gens de Sahurs ou de Pissy-Poville d'aller faire leurs dépôts de plaines au Trait) ni au regard de la sécurité. M. le Maire conclut : « On continuera, on défendra le projet de Duclair, même si, je le précise, rien n'est gagné. Ce n'est pas parce que l'on décide ce soir que l'on souhaite que cette gendarmerie soit à Duclair que nous actons le fait qu'il y aura une gendarmerie à Duclair. Aujourd'hui, nous devons exprimer, à chaque fois que nous en aurons l'occasion, le souhait d'accueillir cette gendarmerie. Aujourd'hui, nous actons le fait de la vouloir et de remplir les conditions ».*

## **COMMUNICATIONS :**

- M. le Maire informe que le projet d'arrêté du permis de construire du projet chantier d'insertion est en cours de signature au service instructeur de la Métropole.
- M. le Maire énonce que « Duclair sur Seine » continue et rappelle quelques événements à venir comme :
  - **Samedi 22 et dimanche 23 juillet** : « Au Fil de l'Art » à l'Archipel des Eaux Mêlées avec peintres en liberté le dimanche.
  - **Lundi 24 juillet à 18h** : Vernissage de l'exposition de M. Freulon « explosion chromatique », qui sera en résidence à Duclair (local Dominique Dupré situé près de l'église) jusqu'au 30 septembre. M. le Maire énonce à l'assemblée qu'elle est la bienvenue.
  - **Samedi 29 juillet à 16h** : Noces d'or de M. et Mme Mérai Rémi au Salon d'Honneur. M. le Maire rappelle que l'ensemble du conseil municipal est invité.
  - **Samedi 5 et dimanche 6 août** : Journées transats sur les quais.
  - **Samedi 12 août à 21h30** : Visite aux lumières au Château du Taillis.
  - **Lundi 14 août** : Fermeture de la mairie (pont de l'Assomption).

M. le Maire énonce que depuis cette année, la ville gère les guinguettes et remercie M. Didier DUVAL et tous ceux qui se sont impliqués.

M. le Maire rappelle que l'ensemble du programme est dans « Duclair sur Seine » qui finira par une guinguette « jazz manouche » sur les quais le dimanche 24 septembre 2017.

**REPONSE AUX QUESTIONS ORALES D'INTERET GENERAL POSEES PAR LES ELUS DU GROUPE MINORITAIRE :**

(Le texte d'origine de la question est reproduit en italiques)

M. le Maire précise que le délai pour transmettre les questions n'a pas été respecté. Il indique qu'il répondra exceptionnellement, mais que si cela se reproduirait, il ne répondrait pas. Celles-ci ont été reçues le jeudi matin alors que le délai maximum était le mercredi soir.

Question n° 1 :

*- Sur la façade principale de la mairie a été installée une grande affiche publicitaire pour l'exposition photographique organisée par l'association Génération Normandie Seine "Vol au-dessus du littoral de Normandie par Jérôme Houyvet. Quelles sont donc les conditions requises pour que les associations duclairaises puissent bénéficier du même traitement?*

Éléments de réponse apportés par M. le Maire :

Cette exposition n'est pas du tout organisée par GNS, mais par la ville de Duclair. GNS est un partenaire de l'exposition. Le financement est 100% ville de Duclair. A l'époque où je n'étais pas Maire, GNS ont été les premiers à parler d'exposition sur les quais de Seine et à avoir proposé à la ville qui avait d'ailleurs refusé à l'époque pour des questions de sécurité, ce qui était étrange. Lors des élections en 2014, c'est GNS qui a reproposé l'exposition sur les quais et qui avait fait le lien avec Jérôme Houyvet. Cette année, au regard du partenariat, GNS continue à faire le lien avec ce photographe. Mais, il n'y a pas un centime de versé à GNS dans l'organisation de cette manifestation.

S'agissant de la banderole mise sur la façade, ce n'est pas une banderole publicitaire. Il n'y a qu'un logo sur cette banderole et c'est celui de la ville de Duclair, avec une photo de l'exposition. C'est un sujet qui a été abordé en commission municipale « culture » le 12 juin dernier. Les comptes rendus des commissions sont envoyés à l'ensemble du conseil municipal. Dans ce compte rendu, la question avait été posée par Mme CADINOT et la réponse donnée était que la banderole de 10 m x 6 m sur la façade la mairie avait un coût de 960 €.

C'est justement parce que la place est en travaux que la banderole a été mise et c'est une manière de dire aux commerçants que cette place n'est pas négligée et une manière aussi d'attirer les gens à venir voir un format géant sur la place.

Question n° 2 :

*- Une société de gardiennage intervient désormais régulièrement à Duclair ( fête de la musique, feu d'artifice, week end...) Quel est le coût de cette prestation? Quels sont les termes du contrat (paiement à l'intervention, forfait, contrat hebdomadaire, mensuel, annuel) ? Combien d'agents interviennent et quelles sont leurs prérogatives?*

Éléments de réponse apportés par M. le Maire :

Cette société de gardiennage est intervenue pour le bal de la victoire dont le coût s'est élevé à 215.24 € TTC.


Aujourd'hui, du fait de vigipirate, il est demandé davantage de sécurité sur les sites.

Le coût de la société de gardiennage pour la fête de la musique s'est élevé à 534.02 € TTC.

Pour l'été, on s'était interrogé sur le coût d'une telle intervention et on était parti du coût des dégradations de l'an dernier. On avait constaté sur un acte de dégradation de tentes, barnums... un coût de 6 000 €. L'opération sur tout l'été coûte 5 000 €. Je préfère prévenir que guérir même s'il est difficile de prévenir de tout et qu'il n'y a pas de solution miracle. Ainsi, la prestation est réalisée par un agent, tout en respectant les règles en vigueur, tous les vendredis et samedis du 30 juin au 3 septembre. Cette personne tourne dans la ville de 22 h à 5h. Ses missions consistent en la surveillance anti-intrusion et dégradation de bâtiments, lutte contre les actes incivils et éviction d'éventuels perturbateurs, en cas de difficultés sérieuses et / ou réitérées, appel à la force publique, défense du site en l'attente de l'arrivée de celle-ci, rapport sur un éventuel incident à Monsieur SCHELDEWAERT. Les sites sont notamment le bout de la rue des Fontaines (avec le stade et l'espace des canards), le city stade, la mairie, le dojo, les quais... Ce type de dispositif est soutenu par la gendarmerie nationale. C'est un choix plus qu'assumé.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire,  
Jean DELALANDRE



Claude PETIT 	Christine CHARLOT 	Yann LE BORGNE 
Annie LELOUP 	Michel ALLAIS 	Virginie MACÉ 
Didier DUVAL 	Frédéric TAVERNIER 	Véronique FERMÉ 
Nicole JUBERT 	Daniel LE COUSIN 	Benoist VAILLOT 
Marie-Christine CASTEL 	Didier PONTY 	Isabelle LE GUELLEC 
Emmanuel HERBET 	Margaret CHEVALIER 	Bigué THEBAULT 
Virginie PERIERS 	Marion LELOUP 	Sylvain CHARLOT 
Pierre MÉLIAND 	Odile CADINOT 	Nicolas DUFORT 
Claire CANARD 	Nathalie BESNARD 	